

ASSEMBLÉE SYNDICALE
 PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 13 mars 2008
 Heure..... 14 h 15
 Lieu..... Local du SPECA

PRÉSENCES — 124 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE: — L'assemblée est ouverte à 14 h 30

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSEMBLÉE

France Vanier propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 2

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 25 mai 2007 et 18 octobre 2007
4. Informations
5. Acceptation des nouveaux membres
6. Dossier de l'aide à la réussite
7. Politique d'assistance professionnelle
 - 7.1 Développement du dossier
 - 7.2 Décisions à prendre
8. Dossier de la 27^e paie
9. Révision de la position SPECA relative à l'envoi des griefs à l'arbitrage (à la suite de l'introduction dans le décret du « qui perd paie »)
10. Profession enseignante : plan d'action suite à la réunion des syndicats FEC-FAC-FNEEQ
11. Élection à la Commission des études
12. Politique de gestion des ressources humaines
13. Varia

Proposée par Marc Vautier
 Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 25 MAI 2007 ET 18 OCTOBRE 2007

Recommandation 3

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 25 mai 2007 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Robert St-Amour
 Appuyée par Colette Sigouin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 4

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 18 octobre 2007 soit adopté tel que rédigé.

Proposée par Martine St-Pierre
 Appuyée par Martin Bouchard
Adoptée à l'unanimité

4. INFORMATIONS

- Annette Gélinas informe l'assemblée que Suzie Tremblay se joindra à l'équipe du SPECA en remplacement de Lorraine Fradette qui a déjà annoncé sa volonté de prendre sa retraite.
- Annette Gélinas fait ensuite le point sur les relations Collège/SPECA suite à deux événements marquants de notre vie syndicale : d'une part, le fait que nous ayons gagné le grief par lequel nous exigeons pleine compensation financière pour les journées de cours dont le Collège a exigé la reprise suite à notre dernière grève (valeur estimée de ce gain de 750 000 \$); d'autre part, le refus, par le comité de sélection du prochain directeur général de faire sienne la proposition unanime de la Commission des études concernant les critères d'éligibilité à cette fonction, ce qui est une première au Collège. La tension est donc vive, actuellement, entre les parties.
- Annette Gélinas informe l'assemblée syndicale de l'organisation à l'initiative de la FNEEQ, d'un rassemblement visant à stimuler la réflexion sur l'« Avenir du système d'éducation québécois ». À ce jour, toutes les grandes organisations syndicales ont adhéré à ce projet ainsi que de nombreux groupes populaires. Des textes circuleront, dès cette session, auprès des membres de tous les organismes intéressés (et il pourrait y avoir un débat-midi sur ce thème avant la fin de la session au SPECA). Les visions de tous les partenaires seraient confrontées et un texte commun recherché au cours de la session Automne 2008. Le rassemblement se tiendrait à l'Hiver 2009.
- La FNEEQ demande de participer à une manifestation le 15 mars à 13 h, manifestation contre la prolongation de l'envoi des troupes canadiennes en Afghanistan dans le contexte actuel. Cette manifestation organisée par le collectif « Échec à la guerre » reçoit l'appui de la FNEEQ et de plusieurs groupes syndicaux et populaires.

5. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 5

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 25 mai 2007 et dont les noms suivent : **Magali Marcheschi** (matières plastiques), **Dennis Divsic** (langues), **Philippe Robidoux** (éducation physique), **Geneviève Gaudreau** (éducation physique), **Patrice Tardif** (sciences sociales), **Jean-François Garon** (philosophie), **Sharadiah Ddophelus** (sciences sociales), **Frédéric Pollack** (mathématiques), **Frédéric Abraham** (philosophie), **Badih Boustany** (philosophie), **Gilles Picard** (physique), **Jean-François Gervais** (physique), **Geneviève Nault** (biologie), **Édith Gruslin** (biologie), **Danielle Godin** (éducation physique), **Anne Pétrin** (sciences sociales), **Vincent Blais** (français), **Guillaume Trudel** (physique).

Proposée par Julie Robert
Appuyée par Marie-Michelle Poisson
Adoptée à l'unanimité

6. DOSSIER DE L'AIDE À LA RÉUSSITE

Annette Gélinas et Michel Desmarais expliquent les raisons ayant amené l'exécutif du SPECA à inscrire ce point à l'ordre du jour de cette assemblée et justifient, à la lumière de l'expérience de la session actuelle et des ressources utilisées par le passé, la proposition que l'exécutif soumet à l'assemblée.

Recommandation 6

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour négocier l'ajustement suivant à la lettre d'entente sur l'aide à la réussite :

Ajouter, au second paragraphe du point 2 de l'entente, un quatrième élément se lisant ainsi :

- elle reçoit, au plus tard au 1^{er} octobre d'une année donnée, le bilan financier complet de l'utilisation des ressources financières faites au cours de l'année précédente et le bilan global des ressources qui étaient disponibles en début de ladite année.

Qu'il soit mandaté pour exiger l'injection de 600 000 \$ dans le dossier d'aide à la réussite pour l'année scolaire 2008-2009 afin de maintenir minimalement les ressources actuellement injectées dans cette mission du Collège et contribuer aux nouveaux objectifs apparaissant dans le Plan stratégique 2008-2013 du Collège.

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Robert Arpin
Adoptée à l'unanimité

7. POLITIQUE D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE

7.1 Développement du dossier :

Annette Gélinas présente un bref historique de ce dossier, notamment le fait que notre premier dépôt, au C.R.T., pour obtenir une Politique d'assistance professionnelle date de 1993. Ce projet s'appuyait sur une entente-type de la FNEEQ dont elle rappelle les grands principes.

Elle fait le bilan des négociations entreprises depuis environ un an avec le Collège et compare notre approche avec le projet « dit final et définitif » de la partie patronale. Elle souligne finalement que ledit projet « final et définitif » du Collège est à toutes fins utiles le même que leur projet initial et se fonde beaucoup sur les exigences de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Elle termine en présentant la proposition que l'exécutif du SPECA fait à l'assemblée.

7.2 Décisions à prendre :

Recommandation 7

Attendu les importantes différences entre les orientations du SPECA et celles du Collège dans le dossier;

attendu l'enlisement des négociations découlant d'un dépôt final de la partie patronale.

Que l'assemblée syndicale mandate son exécutif pour exiger la reprise des négociations dans ce dossier sur la base du respect intégral du décret tenant lieu de convention collective (Annexe VII – 3 du décret) et reposant sur le respect des grandes orientations déjà mises de l'avant par l'assemblée à savoir :

- une politique visant le règlement des cas lourds;
- n'impliquant pas une analyse systémique de l'enseignement de tous les professeurs, qu'ils soient permanents ou non, mais reposant sur une analyse des enseignements sur une base volontaire;
- garantissant la plus stricte confidentialité des résultats du processus d'évaluation desdits enseignements;
- respectant intégralement la convention collective;
- permettant des plaintes professeurs/étudiants et étudiants/professeurs.

Que l'assemblée syndicale mandate également son exécutif pour faire connaître à la partie patronale son plus strict refus de s'impliquer dans quelque politique qui n'aurait pas donné lieu à une entente préalable entre les parties.

Proposée par Jean Miron
Appuyée par France Vanier
Adoptée à l'unanimité

8. DOSSIER DE LA 27^e PAIE

Yves Coutu explique la situation prévalant actuellement suite à la dénonciation de l'entente déjà conclue entre le Collège et le SPECA dans ce dossier.

Recommandation 8

Attendu l'analyse de la situation de la 27^e paie prévue le 14 août 2008;

attendu la dénonciation par le Collège de l'entente intervenue en juin 2005 à cet effet.

Que l'assemblée syndicale mandate l'exécutif du SPECA afin d'explorer toutes les avenues possibles pour faire respecter les termes de l'entente de 2005 sur la 27^e paie.

À défaut de quoi, que l'exécutif du SPECA soit mandaté afin qu'il négocie avec le Collège une compensation qu'il jugera suffisante pour la dénonciation de ladite entente par le Collège.

Proposée par Benoît Lussier
Appuyée par Georges Estéphan
Adoptée à l'unanimité

9. RÉVISION DE LA POSITION SPECA RELATIVE À L'ENVOI DES GRIEFS À L'ARBITRAGE (À LA SUITE DE L'INTRODUCTION DANS LE DÉCRET DU « QUI PERD PAIE »)

Annette Gélinas explique la raison de la demande de révision de cette politique, révision qui découle de l'introduction, dans ce qui nous sert de convention collective (décret), de la notion du « qui perd paie ».

Recommandation 9

Attendu la position antérieure du SPECA à l'effet de toujours porter à l'arbitrage un grief soumis par l'un de ses membres ou par un groupe de ses membres et qui n'a pas été réglé à la satisfaction de ce ou ces membres par la partie patronale et ce, quelle que soit la nature du grief;

attendu les modifications apportées à notre convention collective par le décret 2005-2010;

attendu que lesdites modifications pourraient entraîner des coûts importants et inutiles aux organisations syndicales et par là, nuire à leur capacité d'intervention dans l'intérêt collectif des membres;

attendu que la décision de porter tout grief à l'arbitrage est maintenant de la responsabilité des syndicats;

attendu que dans certains cas, une enquête minutieuse et une consultation de la jurisprudence peuvent permettre de prédire l'issue probable d'un arbitrage.

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour prendre la décision, après évaluation, de porter ou non un grief à l'arbitrage;

que l'exécutif du SPECA ne puisse cependant refuser d'envoyer un grief à l'arbitrage s'il n'a pas l'accord de la partie syndicale au C.R.T. pour ce faire;

que, pour les griefs logés en vertu du décret actuel et déjà envoyés à l'arbitrage, la procédure précédente s'applique et qu'ils puissent être retirés du rôle si l'exécutif et l'équipe des professeurs du C.R.T. les jugent indéfendables;

que tout grief de congédiement soit obligatoirement envoyé à l'arbitrage, de même que tout grief lié à des

mesures disciplinaires majeures découlant de l'application de l'article 5-18.

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par David Schwinghamer
Adoptée à l'unanimité

10. PROFESSION ENSEIGNANTE : PLAN D'ACTION SUITE À LA RÉUNION DES SYNDICATS FEC-FAC-FNEEQ

Annette Gélinas explique ce dossier à partir du document imprimé pour l'assemblée et de la brochure Carnet collégial de la FNEEQ.

Recommandation 10

Considérant l'importance primordiale de l'enseignement dans la mission des cégeps;

considérant que cette mission ne peut être adéquatement remplie que si les ressources enseignantes sont suffisantes;

considérant que des ressources enseignantes ont été coupées pour plusieurs raisons depuis 15 ans;

considérant que l'enseignement collégial, à titre de profession ancrée dans l'enseignement supérieur, doit être valorisé à sa juste mesure, particulièrement dans un contexte de renouvellement des effectifs, afin d'attirer et de retenir des candidates et des candidats de valeur;

considérant que le rapport du comité paritaire, « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » démontre amplement la complexité de la pratique enseignante actuelle et l'effet des nouvelles responsabilités conséquentes à la réforme de 1994;

considérant que les activités d'enseignement proprement dit constituent le cœur de cette pratique.

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour apporter la proposition suivante au Conseil d'administration du Collège pour adoption :

Le Conseil d'administration du Collège Ahuntsic reconnaît la nécessité de valoriser concrètement la profession enseignante au collégial et demande au Ministère de donner suite aux travaux du comité paritaire, dans la perspective d'une recherche de solutions aux problèmes les plus graves qui auront été identifiés.

Que l'assemblée syndicale fasse sien le modus opérandi de l'opération CA pour faire valoir nos revendications relativement à l'ajout de ressources dans le réseau collégial.

Que l'assemblée syndicale demande au Conseil d'administration d'appuyer la lettre du directeur général du 16 novembre 2007 adressée à M. Laval Dubé et en informe les instances pertinentes.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Jean-François Dubuc
Adoptée à l'unanimité

11. ÉLECTION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

La famille des techniques humaines et administratives propose, en remplacement de Louis-Philippe Lépine à la Commission des études, Mme Lucie Paradis du département de Techniques auxiliaires de la justice.

Recommandation 11

Que Mme Lucie Paradis soit désignée comme représentante du SPECA à la Commission des études.

Proposée par Guy Racine
Appuyée par Linda Delisle
Adoptée à l'unanimité

12 POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Yves Coutu explique brièvement cette politique sur laquelle la Direction des ressources humaines consulte le SPECA.

Recommandation 12

Que l'exécutif soit mandaté pour informer M. Courchesne, directeur du Service des ressources humaines, que l'assemblée syndicale du SPECA :

prend acte de l'intention du Collège d'adopter une politique de gestion des ressources humaines.

reconnait les grandes et louables valeurs y apparaissant, telles que le respect, l'équité, l'intégrité, la créativité, l'ouverture, auxquelles elle ne peut qu'adhérer;

exprime le souhait que ces valeurs se retrouvent le plus tôt possible dans les pratiques au quotidien de la Direction des ressources humaines.

Proposée par André Vincent
Appuyée par Claude Maryse Lebeuf
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 05.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire